



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Date de convocation : le Dimanche 6 avril 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Lundi 14 Avril à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : PETIT Fredy

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

Ordre du jour de la séance :

- Fongibilité des crédits M 57
- Présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2024
- Vote des taux pour 2025
- Vote des subventions aux associations
- Présentation et vote du budget 2025
- Informations et questions diverses
- Calendrier.

La séance est ouverte,

Fongibilité des crédits M 57 : Monsieur le Maire explique que la fongibilité de crédits permet d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors charges du personnel). Cela remplace les décisions budgétaires modificatives et l'obligation d'information aux élus.

Vote à l'unanimité 10 voix pour.

Présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2024 : Monsieur le Maire présente le compte de gestion et administratif.

Compte de gestion : vote 8 pour, 2 contre

Compte administratif : vote 7 pour, 2 contre

Délibération 3 en 1 : vote 8 pour, 1 contre, 1 abstention

Vote des taux pour 2025 : Le conseil municipal décide d'augmenter les taux

Taxe foncière bâtie : 42,53 %

Taxe foncière non-bâtie : 43,45 %

Taxe habitation : 19,35 %

Vote 8 pour, 1 contre, 1 abstention

Vote des subventions aux associations : Monsieur le Maire propose de baisser les subventions de 10% par rapport aux demandes

Associations	Montant	Vote
Comité de fêtes	2 250 €	7 voix sur 7
Société de chasse	405 €	10 voix sur 10
Ensemble vocal d'Anvin	180 €	10 voix sur 10
Le SI (gym)	324 €	9 voix sur 9
Le Club de l'amitié	90 €	10 voix sur 10
Alex's Team	180 €	10 voix sur 10
Amicale des boulistes	270 €	9 voix sur 9

Les élus, membres des associations ne prennent pas part au vote.

Présentation et vote du budget 2025 :

Pour les dépenses et recettes en fonctionnement :

Monsieur le Maire explique que pour les dépenses, les subventions aux associations sont en baisse, l'énergie aussi. Il n'y aura pas de collecte de déchets verts pour l'année 2025 la borne électrique ne sera plus en service. Le colis des aînés sera supprimé mais le goûter est maintenu.

Pour les recettes le chapitre 70 (services, domaine, ventes diverses) est en augmentation, le chapitre 73 (impôts et taxes), le chapitre 74 (dotations et participations), le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) sont stables, le chapitre 731 (fiscalité locale) est en augmentation et le chapitre 013 (atténuation des charges) est stable.

Pour les recettes d'investissement :

Report de la rénovation de l'éclairage public pour la 2eme tranche.

Le budget primitif :

Vote 7 pour, 1 contre, 2 abstentions

La séance est levée à 21H15.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Jeudi 17 Avril 2025

Transmis au contrôle de légalité le jeudi 17 Avril 2025

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		